



Parc national
de La Réunion

N° 2026-026

Chargé.e de mission « Paysage » confirmé(e) (H/F)

Corps/Grade : Poste relevant de la catégorie A

Conditions d'accès au poste : poste de catégorie A ouvert aux agents titulaires de la fonction publique (Etat, Fonction Publique Territoriale ou Hospitalière), par voie de détachement, pour une durée de 3 ans (renouvelable) ou par contrat pour les personnes non titulaires pour une durée de 3 ans (renouvelable).

Conformément aux dispositions de l'article L.131-8 du code général de la fonction publique, cet emploi est ouvert aux personnes en situation de handicap, sous réserve de satisfaire aux exigences liées aux missions du poste.

Prise de poste : 1^{er} octobre 2026

Contexte

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financier de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- un siège situé à la Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et quatre services techniques
- et quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), St Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Finalités du métier/rôle

Le ou la chargé.e de missions « paysage » est le/la référent.e en interne et en externe pour toutes les

questions relatives aux paysages et à la **Valeur Universelle Exceptionnelle** (VUE sur les critères VII et X) et permet une meilleure appropriation du paysage par les acteurs du territoire.

A ce titre, il/elle :

- Coordonne la démarche paysage et la prise en compte de la VUE dans les politiques publiques notamment dans les plans/programmes/projets ;
- Anime et pilote la politique et l'expertise de l'établissement pour l'enjeu paysage et la VUE (dont le paysage nocturne) ;
- Contribue à l'instruction des autorisations ;
- Anime la montée en compétence en interne et en externe sur le sujet ;
- Contribue à la réalisation d'outils et référentiels et à l'acquisition de données et de méthodes en lien avec l'enjeu paysage de la Charte

Position dans l'organisation

Le ou la chargé.e de mission « paysage » exerce ses missions au sein du Service Appui à l'Aménagement et au Développement Durable (SAADD), localisé au siège de l'établissement public du Parc national à la Plaine des Palmistes. Il/elle exerce son activité sur l'ensemble de l'île de La Réunion.

Missions et activités principales

En lien avec les services et les secteurs du Parc national, le ou la chargé.e de mission « paysage » :

- **Coordonne la démarche paysage et la prise en compte de la VUE (sur les critères VII et X) dans les politiques publiques notamment dans les plans/programmes/projets :**
 - Pilote la mise en œuvre des actions du « plan de paysage » adapté aux spécificités de La Réunion (finalisé) dans les documents de planification et d'urbanisme à travers la mise en place d'une démarche paysage, l'animation d'une gouvernance et des modalités en cours de définition ;
 - Pilote, anime et coordonne la mise en œuvre du programme d'action dans les projets des partenaires ;
 - Pilote la valorisation de ces éléments à un large public, en lien avec services Communication et Pédagogie ;
 - Contribue et peut accompagner les démarches des collectivités dans le domaine du paysage ;
 - Participe aux études nécessaires à faire avancer le sujet auprès des différents partenaires notamment dans le cadre d'un réseau technique (autres études, projets en lien avec la thématique) ;
 - Contribue à améliorer la prise en compte des enjeux de la charte et plus particulièrement ceux concernant les paysages dans les politiques publiques et les documents de planification (SAR, SDADTEN, SRC, etc.) ;
- **Anime et pilote la politique et l'expertise de l'établissement pour l'enjeu paysage et la VUE (dont le paysage nocturne) :**
 - Elabore et met en œuvre la politique de préservation et de mise en valeur des paysages et du critère VII du bien inscrit. Ce processus peut impliquer un processus de concertation interne et/ou externe ;
 - Pilote la mise en œuvre et le suivi d'un Observatoire Photographique des Paysages à l'échelle du parc et en lien avec partenaires concernés ;

- Contribue à améliorer les connaissances sur les paysages réunionnais et leurs évolutions, notamment en co-pilotant une étude sur les paysages nocturnes ;
 - Co-pilote avec le secteur concerné l'étude du Schéma Expérimental des Ilets de Mafate (SEIM) sur la partie aménagement et paysage ;
 - Appuie et coordonne les instructeurs (secteurs du Parc national) pour les documents d'urbanisme et de planification et plus largement la prise en compte du paysage dans les différentes politiques sectorielles en lien avec les secteurs : suivi de la planification urbaine sur le territoire du parc (SCoT, PLU, ...) ;
 - Appuie les instructeurs ou prend en charge les actes administratifs d'avis pour les travaux, aménagements et installations localisées dans l'aire d'adhésion selon si enjeux paysagers prioritaires ;
 - Contribue à définir les cahiers des charges et piloter les études qui seraient nécessaires pour améliorer les éléments de connaissance ou de gestion des paysages à la Réunion et du critère VII de la VUE ;
 - Apporte un appui technique et méthodologique aux autres services du Parc national sur les questions de paysage ;
 - Assure une veille réglementaire sur le sujet des paysages
- **Anime la montée en compétence en interne et en externe sur le sujet du paysage et de la VUE :**
 - Pilote et anime des modules de formation sur la préservation des paysages pour les agents du parc et pour des personnels externes, le cas échéant en collaboration avec certains partenaires ;
 - Contribue aux interventions et aux formations internes, ou à la demande de partenaires, portant sur les aspects techniques et/ou réglementaires associés au sujet du paysage ;
 - Contribue à la valorisation, la pédagogie et la médiation du public aux paysages (avec service pédagogie) : en lien avec stratégie éducative et de valorisation des patrimoines, en concevant et diffusant des supports pédagogiques
- **Assure le suivi technique et budgétaire des projets :**
 - Assure un suivi complet des dossiers sur lequel(s) le chargé de mission est en pilotage ou co-pilotage ;
 - Assure la gestion des dépenses liées au projet ou à la mission, en veillant au respect des prévisions financières ainsi qu'au respect des procédures comptables établies ;
 - Elabore et suit le budget annuel pour les actions et projets le/la concernant, participe à l'élaboration du budget annuel du service

Activités annexes

Le ou la chargé.e de mission « paysage » peut :

- Répondre à des demandes ponctuelles (enquêtes, cabinet d'études, réseaux, ...) ;
- Participer à des projets et demandes ponctuels émanant du réseau des Parcs nationaux sur le sujet ;
- Participer à la présentation des dossiers dans les différentes instances du Parc national (Conseil d'administration, Conseil scientifique, Conseil économique, social et culturel) ;

Liens hiérarchiques et fonctionnels

Au plan hiérarchique

Il/elle est placé.e sous l'autorité directe du responsable du SAADD.

Au plan opérationnel et relationnel

En interne au sein du SAADD, il/elle assure ses missions en étroite relation technique avec les chargés de mission du service, notamment en apportant une ingénierie d'appui à l'élaboration de projet, d'assistance technique et/ou administrative pour les dossiers sur lesquels il/elle intervient.

En interne au sein du Parc national, le ou la chargé.e de mission collabore avec :

- Les chefs de secteurs et les agents de terrain en fonction de la localisation du projet ;
- Les chargés de mission de l'établissement en fonction de la nature du dossier.

En tant que de besoin, il/elle mobiliser l'expertise technique des secteurs.

En externe, il/elle est en relation avec les partenaires techniques des collectivités, administrations et établissements publics, les bureaux d'étude, entreprises, les prestataires techniques, et tous les partenaires du Parc national selon la thématique concernée.

Compétences requises

Expérience souhaitée de 5 ans sur un poste équivalent

Savoirs, connaissances

- Connaissance et compétence affirmées en matière de paysage et d'aménagement ;
- Connaissance de méthodes d'analyse des dynamiques de paysage ;
- Expérience concrète d'accompagnement en urbanisme et en mise en valeur des paysages ;
- Connaissance en urbanisme opérationnel en lien avec le paysage ;
- Expérience appréciée sur les enjeux de paysage nocturne ;
- Connaissance des procédures d'urbanisme et de planification, le code de l'urbanisme et le code de l'environnement ;
- Connaissance des acteurs du territoire et du contexte institutionnel ;
- Connaissance de base des patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire du Parc national ;
- Connaissance de base des procédures de commandes publiques, de suivi et de mise en œuvre d'un budget.

Savoir-faire, aptitude

- Capacité d'analyses techniques et réglementaires et d'évaluation des impacts des projets sur le patrimoine naturel et paysager ;
- Compétences en interprétation des paysages et en sensibilisation grand-public ;
- Capacité à travailler en transversalité avec les services en interne, avec les collectivités, les services de l'État et les autres personnes publiques associées notamment ;
- Capacité à rédiger des notes et avis clairs et succincts ;
- Capacité en coordination de prestataires et en accompagnement de projet ;
- Pratique des logiciels (PAO, SIG, texte, calcul, ...) ;
- Capacité d'expression orale, notamment dans le cadre de présentation de dossiers

Savoir être, qualités/aptitudes/comportements

- Capacité à dialoguer avec des interlocuteurs divers (internes, partenaires, prestataires, ...),

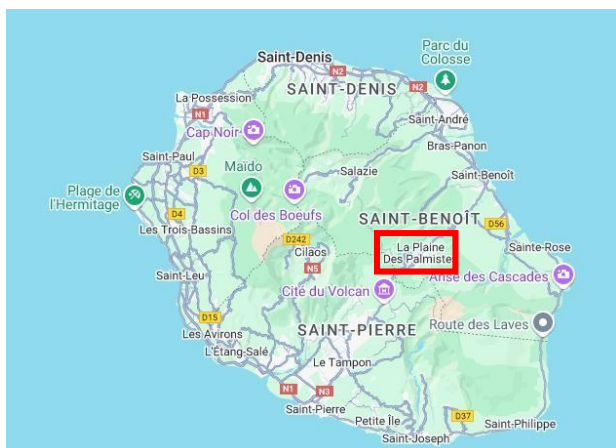
- aptitude à la communication interpersonnelle ;
- Grande rigueur et méthode de travail ;
- Respect des procédures et des délais ;
- Capacité de propositions, d'innovations, et de créativité dans un champ plus large que le champ technique ;
- Capacité de raisonnement, d'analyse et de synthèse ;
- Capacité à travailler de façon autonome (poste informatique, terrain) et en équipe.

Profil - formation - expérience

- Bac + 5, formation de paysagiste concepteur ou équivalent
- 5 ans minimum d'expérience dans les domaines concernés
- Diplôme ou expérience en urbanisme serait apprécié

A titre indicatif, une formation ou un parcours dans le domaine du paysage, une expérience administrative (services de l'État ou collectivités territoriales) en matière d'accompagnement de projets, ou d'évaluation d'impact sur l'environnement, d'expérience dans des structures de type bureau d'études est fortement apprécié.

Conditions particulières du poste



Localisation du poste

Siège du Parc national de La Réunion – La Plaine des Palmistes

Les fonctions nécessitent toutefois une disponibilité et une bonne condition physique du fait de déplacements sur le périmètre du parc national, notamment lors des réunions techniques et missions sur le terrain.

Conditions de rémunération :

- Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire
- Pour les candidats contractuels : selon conditions de

reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération.

Dossier de candidature et date limite de candidature :

La candidature composée d'un curriculum vitae fusionnée avec une lettre de motivation et accompagnée de la dernière décision ou arrêté de situation indiciaire pour les candidats fonctionnaires est à transmettre

- Soit par voie postale à l'adresse suivante :

Parc national de La Réunion
258 rue de la République
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

- Soit par courriel, **exclusivement** à l'adresse suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr. Toute candidature transmise à l'adresse indiquée fera l'objet d'un accusé de réception automatique, envoyé à l'adresse électronique de l'expéditeur.

La date de disponibilité du candidat devra être précisée.

Date limite de candidature :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **12 septembre 2026**

Personnes à contacter pour informations :

- Monsieur Antoine SZADECZKI - Responsable du service appui à l'aménagement et au développement durable: antoine.szadeczki@reunion-parcnational.fr
- Madame Natacha ROMNAIN - Secrétaire Générale Adjointe - Responsable RH : contact-rh@reunion-parcnational.fr